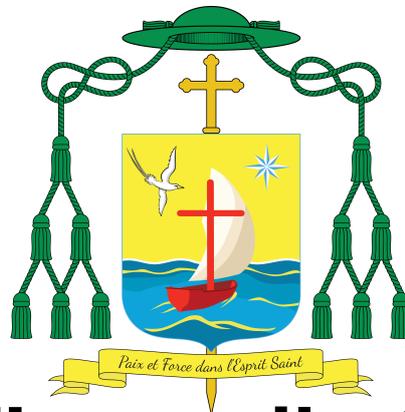


<https://www.eglisealareunion.org/?Cellule-d-accueil-et-d-ecoute-pour-les-personnes-victimes-d-abus-sexuels-dans-l>



Cellule d'accueil et d'écoute pour les personnes victimes d'abus sexuels dans l'Église

- Actualité -



Date de mise en ligne : mardi 25 juin 2024

Copyright © Diocèse de Saint-Denis de La Réunion - Tous droits réservés

« Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui » (1Co 12,26)

« Que l'Esprit Saint nous donne la grâce de la conversion et l'onction intérieure pour pouvoir exprimer, devant ces crimes d'abus, notre compassion et notre décision de lutter avec courage »

Lettre du pape François au peuple de Dieu, Vatican, le 20 août 2018

La Cellule d'accueil et d'écoute pour les personnes victimes d'abus sexuels dans l'Église à La Réunion est fonctionnelle depuis avril 2024. Nous vous la présentons : Quelle est sa mission ? Comment fonctionne-t-elle ? Comment la joindre ?

1. Création de la cellule d'accueil et d'écoute

Conformément aux recommandations de la Conférence des évêques de France, Mgr Gilbert Aubry, évêque émérite de La Réunion, a mis en place une cellule d'accueil et d'écoute destinée à toute personne ayant été victime de harcèlement, d'agressions et/ou d'abus sexuels commis par un membre en responsabilité dans l'Église : membres du clergé (évêques, prêtres, diacres, prêtres religieux), religieux, religieuses, ou laïcs.

Il peut s'agir d'évènements actuels, récents ou anciens.

2. Présentation de la cellule

La cellule d'écoute est composée de personnes dûment formées à l'écoute, issues de différents horizons sociaux et professionnels. Elle est placée sous la tutelle de l'Évêque de La Réunion, Mgr Pascal Chane-Teng.

3. Mission de la cellule

Elle a pour mission l'accueil et l'écoute des personnes victimes ainsi que le soutien de ces personnes, dans les initiatives qu'elles souhaitent prendre ou qu'elles recherchent afin de se reconstruire : procédure judiciaire, accompagnement psychologique et spirituel.

4. Confidentialité et secret

La cellule d'écoute est tenue à une stricte obligation de confidentialité et de secret. Chaque membre signe un engagement en ce sens.

Seule la victime peut autoriser la cellule à révéler des informations.

5. Cellule et justice

La cellule d'écoute ne se substitue en aucun cas à la Justice, et ne dispense pas les chrétiens et les ministres ordonnés d'informer les instances judiciaires de toutes situations qui relèveraient de leurs compétences, conformément aux articles 434-1 et 434-3 du Code Pénal.

6. Cellule et thérapie

La cellule d'écoute ne se substitue pas, non plus, à la thérapie ou à la médecine, même si le fait de se livrer est une première étape de reconstruction de la victime.

7. À qui s'adresse la cellule ?

Cette cellule s'adresse aux personnes majeures ayant subi des abus sexuels, psychologiques, et/ou une emprise au sein de l'Église, lorsqu'elles étaient mineures ou majeures.

8. À qui ne s'adresse pas la cellule ?

La cellule n'a pas vocation à entendre les mineurs. Elle peut en revanche les orienter et orienter leurs parents vers les instances ou organismes compétents.

9. Contacter la cellule

Toute personne victime d'abus sexuel, ou proche de victime, peut prendre contact avec cette cellule :

Ø par courriel à ecoutevictimes974@associationdiocesaine.re

Ø par téléphone au 0692 38 08 37

https://www.eglisealareunion.org/local/cache-vignettes/L180xH250/img_2931-80c50-4579e.jpg

Autres contacts utiles d'associations réunionnaises, outils ou documents créés par la Conférence des évêques de France :

1- ARIV (Antenne Réunionnaise de l'Institut de Victimologie)
antenne.victimo.run@gmail.com ou 0692 61 08 88

2- Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
<https://www.ciase.fr>

[-] Remise du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) le mardi 5 octobre 2021 aux évêques de France après deux ans et demi de travaux.

<https://www.youtube.com/watch?v=fjNygkBWmv0&t=449s>

3- Luttercontrelapedophilie.catholique.fr

Les évêques de France, avec l'Église universelle et nos Papes récents, ont pris la mesure du fléau et de la souffrance que représente la pédophilie pour toute société. Depuis de longues années maintenant, ils s'appliquent à prévenir et signaler tout délit ou crime d'abus sexuels sur mineurs, commis notamment par des membres du clergé. Ce site internet est un de ces outils utiles, mis à disposition du plus grand nombre pour obtenir des informations et découvrir, au besoin, la manière de prendre un contact.

4- Fairedelegliseunemaissionsure.fr

Ce site permet de suivre les progrès dans la mise en place des résolutions prises en mars et novembre 2021 par les évêques de France face aux abus et agressions sexuelles commis au sein de l'Église catholique en France.

5- Inirr.fr

INIRR, Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation, met en oeuvre, avec chaque personne victime de clercs ou laïcs diocésains, qui en fera la demande, une démarche de reconnaissance et de réparation.